Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212201651-20260320-2026_16-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE PENGUILY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de PENGUILY.
Séance du 20 mars 2026

Date d'envoi de la convocation	16/03/2026
Membres en exercice	15
Membres présents	15
Membres représentés	0
Membres absents	0
Suffrages exprimés	15

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 16 mars 2026 se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle d'Honneur, sous la présidence de Madame Karine CLEMENT, Maire.

Étaient présents : Karine CLEMENT, Yvon MEGRET, Françoise FENIOUX, Christian GEORGELIN, Gwenaëlle JOUAN, Pascal BARON, Sandrine MOUNIER, Jean-Pierre CARMOUET, Solène JACQUET, Patrice RONDEL, Florence BOTELLA, Jérôme MARTIN, Marlène ROCABOY, Sébastien PUEL, Alexa HERCOUET.

Absents non représentés : /

Ont donné procuration : /

Secrétaire de séance : Yvon MEGRET

Acte rendu exécutoire après réception de l'accusé de réception de la Préfecture de SAINT-BRIEUC

2026-16 ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-17, L2122-4 et L2122-7, L2122-8 ;
Considérant que le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée ;
Considérant que Madame Françoise FENIOUX, Présidente, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire par vote à bulletin secret, conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant que Madame Françoise FENIOUX, Présidente, lance l'appel à candidature pour la fonction de Maire ;
Considérant la candidature de :

- Madame Karine CLEMENT ;

Considérant que le conseil municipal élit le Maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote ;

Après avoir procéder aux opérations de vote,
Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212201651-20260320-2026_16-DE

Madame Karine CLEMENT a obtenu 14 (quatorze) voix.

Madame Karine CLEMENT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance
Yvon MEGRET

Le Maire
Karine CLEMENT

MAIRIE DE PENGUILY
(Côtes-d'Armor)

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture.